



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

**LE CESER :
L'ESPACE COMMUN
DES FORCES VIVES
RÉUNIONNAISES**

MANDATURE 2021-2023



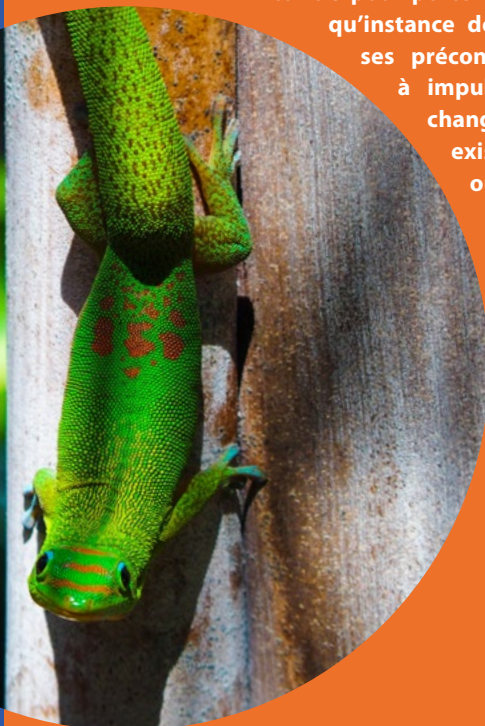
**OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER L'ACTION PUBLIQUE**

Késako CESER?

Fruit de la décentralisation, le Conseil Économique Social et Environnemental Régional de La Réunion (CESER, anciennement « C.E.S.R. ») fait partie du paysage administratif de la République française depuis le 13 décembre 1973. Cette Assemblée consultative de la première voix, coopère au côté du Conseil régional, principalement, pour construire les stratégies visant à développer l'attractivité et la compétitivité du territoire.

Véritable espace de vie commun, il catalyse le sens des enjeux socio-économiques de notre île pour aider à la mise en œuvre des politiques publiques locales. Regroupant l'ensemble des forces vives réunionnaises, ancré dans la diversité de la société civile, il constitue un lieu de consensus inclusif, un espace de synergie et de complémentarité pour un dialogue territorial construit et apaisé.

Véritable lieu de croisement entre les intérêts sectoriels pour porter l'intérêt général, en tant qu'instance de régulation, il tend par ses préconisations et propositions à impulser une dynamique de changement. Le sens de son existence est celui de pouvoir ouvrir la voie et éclairer l'action publique.





CADRE JURIDIQUE

Le CESER est l'Assemblée consultative placée « auprès du Conseil régional et de son Président » conformément à l'article L.4432-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

QUAND LE CESER INTERVIENT-IL ?

SAISINES OBLIGATOIRES

Il est obligatoirement et préalablement saisi par le Conseil régional pour « *la préparation du plan de développement économique, social et culturel de la région, sur la préparation et l'exécution du plan de la nation dans la région, sur la répartition et l'utilisation des crédits de l'État destinés aux investissements d'intérêt régional, ainsi que sur les orientations générales du projet de budget de la région. Il donne son avis sur les résultats de leur mise en œuvre.* »

SAISINES FACULTATIVES

Le Président du Conseil régional peut saisir le CESER pour émettre un avis ou produire une contribution sur toute action ou projet d'intérêt régional. Il peut également être consulté pour avis par le Conseil départemental « *sur toute question entrant dans les compétences du département* » (article L.3442-1 du CGCT / Spécificités pour les régions d'outre-mer).

« AUTO-SAISINES »

Le CESER peut, de sa propre initiative, décider de conduire des réflexions approfondies sur tout sujet d'intérêt régional dans les domaines économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux. Ces travaux sont alors menés au sein de commissions thématiques qui, pour nourrir leur réflexion, sont amenées à auditionner les acteurs et experts concernés par le sujet traité. Une source d'informations pour aller plus loin sur les problématiques économiques, sociales et environnementales de notre territoire.

Composition de l'assemblée

Mandature 2021-2023

55 membres de la société civile réunionnaise organisée


Par ordre alphabétique des noms de famille.

CESER

ÎLE DE LA RÉUNION

 M. Philippe ARNAUD Digital Réunion I.	 M. Hugues ATCHY Syndicat des transporteurs I.	 M. Dominique AUDOIN Syndicat marins, pêche et CRPMEM I.	 M^{me} Shenaz BAGOT I.	 M^{me} Jasmine BÉTON-MATAUT Associations œuvrant pour le droit des femmes III.	 M. Christophe BEYRONNEAU CFDT II.	 M. Jacques BHUGON CGTR II.	 M. Marcel BOLON CGPER I.	 M. Marcelino BUREL Professions libérales I.	 M. Ary-Claude CARO CCI Réunion I.	 M^{me} Monique CAUMES CRESS III.	 M^{me} Pascale CHABANET Organismes de recherche III.
 M. Érick CHAVRIACOUTY UNSA II.	 M. Denis CHIDAINE ARMOS III.	 M^{me} Nicole CHON NAM Organisations Caritatives et associations des chômeurs III.	 M^{me} Karine DEFROMONT UNSA II.	 M. Loïc Pierre DÉSIREE CGTR II.	 M^{me} Sylvianne DIJOUX CGTR II.	 M. Philippe DOKI-THONON SYPRAL, UHR et UMIH I.	 M^{me} Patricia DOXIVILLE FAFP II.	 M^{me} Catherine FRECAUT SNAV Réunion et BARR I.	 M. Haroun GANY CMA Réunion I.	 M^{me} Chantal GRÉGOIRE FO II.	 M. Fabrice HANNI FCD Réunion et SICR I.
 M^{me} Louise HOARAU CFDT II.	 M. Jérôme ISAUTIER ADIR I.	 M. Jean-François LEBIHAN UNSA II.	 M. Jean-Marie LEBOURVELLEC FRBTP I.	 M^{me} Sylvie LE MAIRE Syndicat des fabricants de sucre I.	 M^{me} Gina LAYEMAR CFDT II.	 M^{me} Céline LUCILLY UDAF III.	 M. Karl MAILLOT CFDT II.	 M. Alix MARDE FDSEA I.	 M. Éric MARGUERITE FO II.	 M^{me} Sandra MENUEL CGTR II.	 M. Frédéric MIRANVILLE Université Réunion III.
 M. Jean-Raymond MONDON Ex-président du CESER IV.	 M. Rodolphe MONNERIE FBF, CRCAMR et Caisse d'épargne I.	 M. Stéphane NICAISE AREP, URIOPSS, URSIAÉ III.	 M. Pierrick OLLIVIER CGTR II.	 M^{me} Aude PALANT-VERGOZ Organisations de consommateurs III.	 M^{me} Cendrine PEIGNON FSU II.	 M. Alain PUELLE CFTC II.	 M. Maryvonne QUENTEL CFDT II.	 M^{me} Corine RAMOUNE CGTR II.	 M. Cyrille RICKMOUNIE CAPEB I.	 M. Jean-Pierre RIVIÈRE CFDT II.	 M. Guillaume SELLIER CDJA I.
 M. Patrick SERVEAUX MEDEF I.	 M^{me} Marie-Rose SÉVERIN CAF, CGSS III.	 M. Joël SORRES FRCA I.	 M. Laurent TURPIN CFTC II.	 M. Frédéric VIENNE Chambre d'Agriculture de La Réunion I.	 M. Dominique VIENNE PRÉSIDENT DU CESER CPME I.	 M. Yves ZOOGONES UROF, FFP III.					

Légende

 Président du CESER.	 Président de commission.
 Vice-président de commission.	 Autre membre de commission.

Entreprises et activités professionnelles non salariées (21 sièges) Collège I.
Syndicats de salariés (21 sièges) Collège II.
Vie collective (11 sièges) Collège III.
Personnalités qualifiées (2 sièges) Collège IV.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

Ouvrir la voie, éclairer l'action

« Fort de notre ADN, qui ouvre la voie et éclaire l'action publique, le CESER de La Réunion souhaite renforcer l'expression de la société civile organisée et continuer de nourrir une vision transversale et prospective de l'action publique en région auprès du Conseil régional mais également plus largement auprès des Réunionnais. La coopération, la complémentarité et la confiance sont les clés de notre raison d'être ! »

LEXIQUE DES SIGLES D'ORGANISMES

- ADIR : Association pour le Développement Industriel de La Réunion.
AREP : Association Réunionnaise d'Éducation Populaire.
ARMOS : Association Régionale des Maîtres d'Ouvrages Sociaux.
BARR : *Board of Airlines Representatives of Réunion* (traduit de l'anglais : Bureau des représentants des compagnies aériennes à La Réunion).
CAF : Caisse d'Allocations Familiales.
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment.
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion.
CDJA : Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs.
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail.
CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.
CGPER : Confédération Générale des Planteurs et Éleveurs de La Réunion.
CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale.
CGTR : Confédération Générale du Travail à La Réunion.
CMA : Chambres des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion.
CPME : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises.
CRCAMR : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion.
CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.
CRPMEM : Comité Régional des Pêches Marines et Élevage Marins.
FAFP : Fédération Autonome de la Fonction Publique.
FBF : Fédération Bancaire Française.
FCD : Fédération des Commerces et de la Distribution de La Réunion.
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.
FFP : Fédération de la Formation Professionnelle.
FO : Force Ouvrière.
FRBTP : Fédération Réunionnaise du Bâtiment et des Travaux Publics.
FRCA : Fédération Réunionnaise de Coopérative Agricole.
FSU : Fédération Syndicale Unitaire.
MEDEF : Mouvement des Entreprises De France.
SICR : Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion.
SNAV : Syndicat National des Agents de Voyage de La Réunion.
SYPRAL : Syndicat Professionnel des Activités de Loisirs.
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales.
UHR : Union des Hôteliers de La Réunion.
UMIH : Union des Métiers et Industries de l'Hôtellerie.
UNSA : Union Nationale des Syndicats Autonomes.
URIOPSS : Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux.
UROF : Union Régionale des Organismes de Formation.
URSIÀÉ : Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Économique.

12 instances

... pour faire vivre les forces vives réunionnaises représentées et organisées au sein du CESER.



Assemblée



Bureau



Coordination
et harmonisation



Section
prospective



Commission
aménagement
durable de l'espace
régional



Commission
formation, éducation
et recherche



Commission
économie, emploi
et innovation



Commission qualité
de la vie, culture
et solidarité



Commission finances
et évaluation
de l'action publique



Commission
territoires, Europe
et coopération



Démocratie locale
permanente



Finances : budget,
orientations et bilan
d'activités

Notre raison d'être

« Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le CESER de La Réunion est l'Assemblée de la première voix pour ouvrir et éclairer l'action publique régionale. Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale.

Espace de réflexion ancré dans le temps long, nous anticipons les enjeux sociétaux pour contribuer au développement économique, social, environnemental et sociétal : un développement inclusif et participatif fondé sur une citoyenneté régénérée et responsable.

Forts de nos appartenances respectives et de nos diversités, nous avons à cœur de faciliter et nourrir le débat public et la compréhension des sujets, pour augmenter le concernement et l'appropriation de nos membres, de leur organisation et de toutes les parties prenantes du territoire pour que chaque Réunionnais trouve sa place pour **(re-)faire, dans l'action, territoire, société et nation.** »



À quoi sert le CESER ?

Véritable catalyseur de sens au sein d'un espace de vie commun, cette Assemblée mène des travaux de réflexion et participe à la définition des politiques publiques sur les grands enjeux du territoire, notamment au travers des études qu'elle réalise. Le CESER a pour mission d'ouvrir la voie et d'éclairer l'action publique, par ses avis et préconisations, auprès de la collectivité régionale, mais également, et plus largement, auprès de l'ensemble des responsables politiques locaux, décideurs publics.

Forme de représentation de la société civile organisée dans sa diversité régionale, le CESER est investi d'un rôle clé dans la rénovation d'une démocratie fragilisée. Il exprime et met à la disposition des décideurs le point de vue argumenté et expérimenté de la société civile régionale sur tout sujet stratégique pour le territoire, son développement, sa cohésion et son rayonnement.

Ainsi, ses productions régulières : études, rapports, contributions, avis ou notes relèvent de divers thèmes en lien avec les enjeux de notre île. Le CESER s'interroge sur de grandes questions telles que :

- Comment créer une cohésion des **territoires** et comment les rendre innovants ?
- Comment faire pour favoriser les activités et filières locales créatrices de nombreux **emplois** demain ?
- Comment permettre à chaque jeune d'accéder à une **éducation** tout au long de sa vie ?
- Comment poser une stratégie **santé**, sport, nutrition, bien-être, pour la population réunionnaise ?
- Comment optimiser les ressources issues de notre environnement et préserver notre **biodiversité** ?

Le CESER se voit également confier la mission d'évaluation des politiques publiques et offre l'opportunité aux élus régionaux et acteurs territoriaux d'envisager ensemble l'efficacité de l'action publique.

Élément essentiel de la pratique démocratique régionale, le CESER doit montrer sa capacité à nourrir des espaces d'intelligence territoriale pour mieux nous comprendre, mieux appréhender, mieux agir, mieux piloter et mieux évaluer l'efficacité des politiques publiques pour le territoire.

18 agents ressources...

L'administration du CESER est réalisée par une équipe
d'agents du Conseil régional.

Direction

1 agent

Études de travaux

8 agents

Comptabilité, secrétariat de présidence, des instances et de la direction

5 agents

Documentation, logistique et communication

4 agents

... en lien direct et indirect avec...

Région Réunion

Préfecture / État

CESER de France

Département
de La Réunion

Établissements publics
de coopération
intercommunale

Autorités et corps
intermédiaires

Médias

Citoyens

...



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINT-CLOTILDE



0262 979 630



ceser-reunion.fr



**S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.**



Facebook LinkedIn Youtube

